

DAACT

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX

Travaux terminés ? Ce n'est pas forcément fini !

BASE LÉGALE

- Articles L.462-1 à L.462-3 du Code de l'urbanisme
- Articles R.462-1 à R.462-10 du Code de l'urbanisme

1 QU'EST-CE QUE LA DAACT ?

La DAACT permet au bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme d'attester :

- L'achèvement des travaux
- La conformité des travaux à l'autorisation délivrée.

2 QUELLES AUTORISATIONS SONT CONCERNÉES ?

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable lorsque les travaux sont achevés

3 QUI DÉPOSE LA DAACT ?

Le bénéficiaire de l'autorisation :

- Particulier
- Société
- Promoteur
- Collectivité

La mairie ne la dépose jamais.

4 COMMENT DÉPOSER LA DAACT ?

- CERFA n°13408*
- Courrier recommandé
- Dépôt en mairie
- Téléprocédure si disponible

5 PIÈCES À JOINDRE SELON LES TRAVAUX

- Attestation RE2020 / RT
- Attestation accessibilité
- Attestation assainissement
- Étude acoustique
- Justificatif de performance énergétique
- ••• Autres justificatifs selon le projet

6 LE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ PAR LA MAIRIE

RÉCEPTION DE LA DAACT PAR LA MAIRIE



La mairie accuse réception de la déclaration.

→

LA MAIRIE PEUT

- ✓ Contrôler les travaux sur place
- ✓ Demander des justificatifs
- ✓ Vérifier la conformité à l'autorisation

→

DÉLAI DE CONTRÔLE

CAS GÉNÉRAL

3 MOIS

3 mois à compter de la réception de la DAACT.

CAS PARTICULIERS

5 MOIS

5 mois dans certains cas :

- Monuments historiques
- Sites patrimoniaux ou secteurs protégés
- Zones à risques
- Espaces naturels protégés
- Autres cas prévus par le CU

(Art. R.462-6 du CU)

7 QUE PEUT CONSTATER LA MAIRIE ?

TRAVAUX CONFORMES

AUCUN COURRIER DANS LE DÉLAI

=

CONFORMITÉ RÉPUTÉE ACQUISE

La mairie ne peut plus contester la conformité sur le fondement de la DAACT.

TRAVAUX NON CONFORMES

- Travaux différents du permis
- Surface créée différente
- Implantation non conforme
- Hauteur non conforme
- Autres non-conformités

8 QUELLES SUITES POSSIBLES ?

- Demander le dépôt d'un permis modificatif
- Exiger la mise en conformité des travaux
- Engager une procédure d'infraction

(Art. L.480-1 et suivants du CU)

9 POURQUOI DÉPOSER SA DAACT ?

- Vente immobilière
- Demande de prêt bancaire
- Acte notarié
- Division foncière
- Assurance
- Tranquillité juridique

10 IDÉE REÇUE

"J'ai déposé ma DAACT, donc j'ai un certificat de conformité."

FAUX !

Depuis la réforme du 1er octobre 2007, il n'existe plus de certificat de conformité automatique.

La DAACT déclenche uniquement un contrôle éventuel de la conformité.

11 LA DAACT EN PRATIQUE

- À déposer dès l'achèvement des travaux.
- Utiliser le formulaire CERFA n°13408*.
- Conserver un exemplaire et les pièces jointes.
- Répondre rapidement aux demandes de la mairie.
- La mairie dispose de 3 ou 5 mois pour contrôler.
- Sans réponse dans le délai, la conformité est réputée acquise.



12 LE PARCOURS DE LA DAACT

AUTORISATION OBTENUE → TRAVAUX RÉALISÉS → DÉPÔT DE LA DAACT EN MAIRIE → CONTRÔLE ÉVENTUEL PAR LA MAIRIE → 3 OU 5 MOIS DE DÉLAI → CONFORMITÉ RÉPUTÉE ACQUISE

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- Articles L.462-1 à L.462-3 du Code de l'urbanisme
- Articles R.462-1 à R.462-10 du Code de l'urbanisme
- Articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme

POUR ALLER PLUS LOIN

- Service-Public.fr : DAACT
- Légifrance.gouv.fr
- Formulaire CERFA n°13408*

À RETENIR

- ✓ La DAACT est obligatoire après l'achèvement des travaux.
- ✓ Elle déclenche le contrôle éventuel de conformité par la mairie.
- ✓ La mairie dispose de 3 ou 5 mois pour se prononcer.
- ✓ Sans réponse dans le délai, la conformité est réputée acquise.

